



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

18 DEC 2022

Arrêté N° 22-744 BA₃
portant inscription au titre des monuments historiques
du monument aux morts de Frasne (Doubs)

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

FRANCK ROBIN

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 17 mars 2022,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le monument aux morts de FRASNE (Doubs), œuvre du sculpteur Georges Laethier (1875-1955), présente du point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de sa remarquable qualité d'exécution dans le bronze et de son histoire liée à la personnalité du député et maire Adolphe Girod (1872-1933),

arrête :

Article 1er : Est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts de FRASNE (Doubs), en totalité, situé Grande rue à FRASNE (Doubs), sur la parcelle numéro 23, figurant au cadastre section AA de la commune de FRASNE (Doubs), tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté, et appartenant à la commune de FRASNE (Doubs), collectivité territoriale ayant son siège social à la Mairie - 2 rue de la gare - 25560 FRASNE (Doubs), et identifiée sous le numéro SIREN 212 502 595, par acte passé antérieurement au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Dijon, le **19 DEC. 2022**

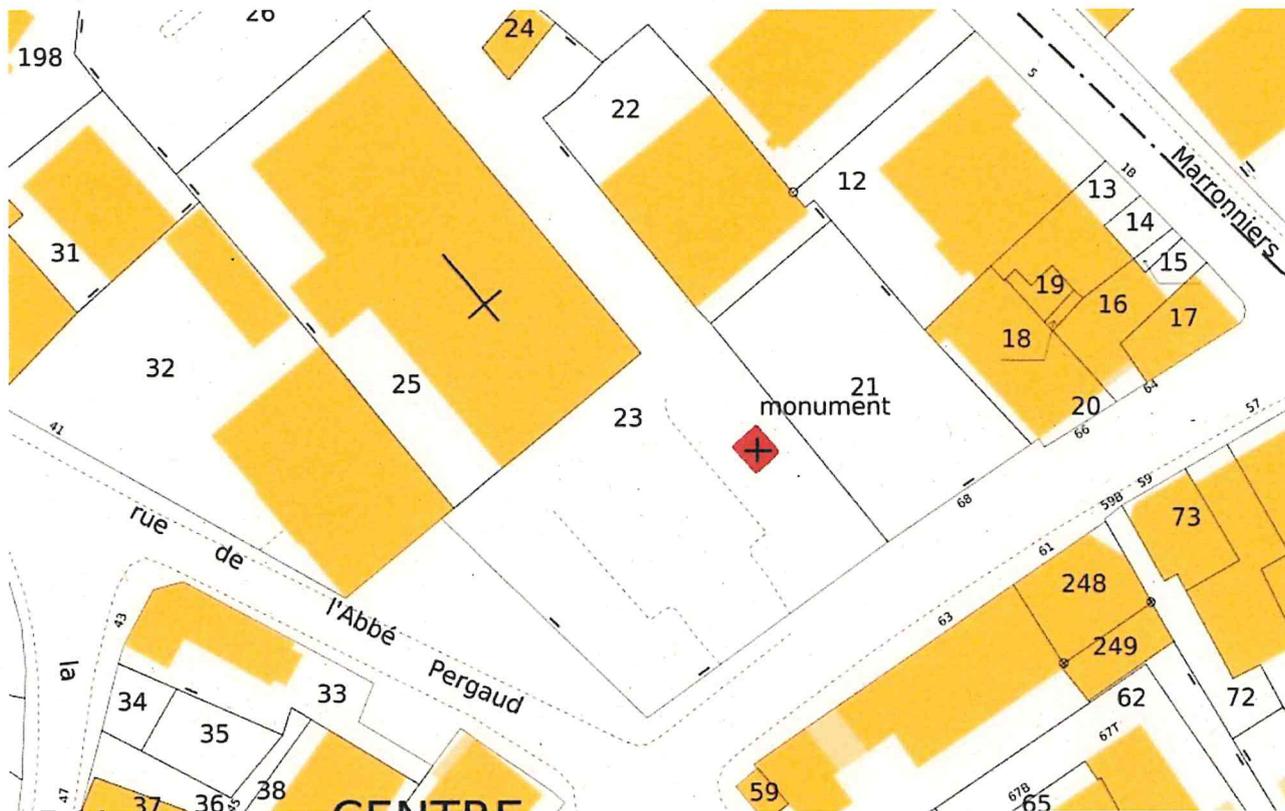
Le préfet



Franck ROBINE

19 DEC. 2022

Plan annexé à l'arrêté n° 22-744 BAF en date du portant inscription au titre des monuments
historiques du monument aux morts de FRASNE (Doubs)



 Inscription en totalité du monument aux morts de FRASNE (Doubs)

Le Préfet

Franck ROBINE

